

PLU *Un bon plan pour l'avenir de la commune*

La commune sera bientôt dotée d'un PLU (Plan local d'urbanisme), un document majeur pour l'aménagement de son territoire. En remplaçant le POS (Plan d'occupation des sols), le PLU ouvre aussi de nouvelles perspectives à la municipalité, notamment en matière de développement durable. Ce projet partagé avec les habitants, fera l'objet d'une large concertation.

Le PLU. Voilà un nouveau terme qui va désormais faire partie de votre vie quotidienne. La commune vient en effet de s'engager dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme lors du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 19 octobre. Il est destiné à remplacer son Plan d'occupation des sols, approuvé en juillet 1979, modifié à plusieurs reprises, qui ne permettait plus d'intégrer les nouveaux enjeux de développement durable que la municipalité souhaite prendre en compte dans son projet communal.

La démarche est importante, car elle constitue d'abord une petite révolution dans la gestion communale. Avec ce dispositif, on passe en effet d'une logique de gestion foncière de l'espace à la traduction d'une politique locale d'aménagement, encouragée par la loi SRU*.

Le POS ne répond plus aux nouvelles problématiques du territoire

Créé en 1967, le POS qui a été pendant plus de 30 ans l'instrument de la politique foncière des communes ne répond plus aux nouvelles problématiques de la vie de la cité et de l'aménagement du territoire.

Face à la multiplication de phénomènes tels que la périurbanisation, le mitage des espaces naturels, la mobilité de la population... le POS est devenu inadapté aux enjeux actuels de la ville, de plus en plus complexes.

Alors que le POS se traduisait par «un urbanisme de zonage», le PLU repose lui sur un projet global défini à partir des besoins et des enjeux de la commune. Et ça change complètement la donne ! La collectivité peut envisager son développement de manière cohérente en prenant en compte tous les domaines qui participent à la vie

quotidienne : économie, environnement, équilibre social de l'habitat, déplacements, équipements et services. Ces aspects font l'objet d'un diagnostic, élaboré par un bureau d'études spécialisé, dans le cadre d'une large concertation. Objectif : permettre aux élus de prendre en compte l'ensemble des enjeux relatifs au village, avec une vision globale permettant d'élaborer le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune. Ce document central dans le PLU, présentera ainsi toutes les intentions de la municipalité pour les années à venir.

imaginons le Noyarey de demain

Comment imaginez-vous Noyarey à l'horizon 2020-2025 ? Une ville à la campagne ? Un village dortoir à proximité d'un bassin de vie ? Un espace intégré dans le tissu urbain de Grenoble ? Un espace de respiration et de tranquillité au cœur d'une agglomération dynamique ?... Au-delà des images d'Épinal ou des scénarios catastrophe, l'enjeu du devenir de la commune est bien de préserver son identité et son environnement, tout en assurant son développement. C'est cet équilibre entre renouvellement et développement urbain et préservation des espaces agricoles et naturels qui sera déterminé et déterminant dans le PLU.

Sur le plan environnemental, l'équipe municipale souhaite que le PLU mette en valeur les espaces naturels remarquables de la commune, le bois du Gélinot en particulier, son riche réseau hydrologique constitué par plusieurs torrents, ainsi que son appartenance au Parc naturel régional du Vercors. La charte du développement durable élaborée par la commune sera également prise en compte dans ce futur document d'urbanisme.

Repenser l'organisation de la commune

L'optimisation des déplacements à l'intérieur de la commune et vers les territoires voisins ainsi que les questions de sécurité qui en découlent seront bien sûr des points importants de ce PLU, intégrant les dispositions du Plan local de déplacements (PLD), un dispositif intercommunal élaboré actuellement en partenariat avec la commune de Veurey.

Tout l'intérêt du PLU sera également de repenser l'organisation de la commune au travers de ses différents pôles de centralité. Il s'agira très concrètement de conforter certains secteurs afin qu'ils deviennent des espaces fonctionnels répondant à plusieurs aspects de la vie quotidienne, à l'instar du pôle sport-école structuré par l'espace Charles de Gaulle et le groupe scolaire. Un lieu dédié à l'apprentissage et aux loisirs qui crée de la vie et du lien social.

Noyarey qui abrite l'une des trois zones agricoles stratégiques de l'agglomération grenobloise et une zone d'activités aujourd'hui entièrement commercialisée, aura aussi à préserver les activités agricoles et économiques, existantes et potentielles. Avec ce PLU, que la municipalité souhaite exemplaire en matière de développement durable, la commune disposera d'ici deux ans, d'un cadre performant, permettant de réaliser des projets d'aménagement adaptés aux réalités quotidiennes et à l'évolution de son territoire. Une dynamique à laquelle les habitants pourront pleinement participer dans le cadre d'une concertation qui sera élargie à l'ensemble de la population le 10 mars prochain lors du premier forum public. ■

* Loi de Solidarité et de Renouveau Urbain du 13/12/2000.



2 questions à Marie-Agnès Suchel,

1^{er} adjoint chargé de l'aménagement de l'espace, de l'urbanisme, de l'environnement, du développement durable et du patrimoine



Pourquoi la commune s'engage dans une démarche de PLU ?

C'est une décision qui s'est naturellement imposée à l'équipe municipale car le plan d'occupation des sols de Noyarey, qui date de 30 ans et a subi de nombreuses modifications successives nous oblige aujourd'hui à avoir une réflexion complète sur la politique d'urbanisme de la commune mais aussi, et plus largement, une vision globale et cohérente de notre territoire. De plus, non seulement nous devons aujourd'hui raisonner à l'échelle de la commune, mais aussi, à celle de l'agglomération et du parc du Vercors. En fait, le PLU va nous permettre d'avoir un nouveau cadre pour gérer les opérations d'urbanisme, désormais appréhendées en fonction d'orientations politiques fondamentales. Il couvrira autant la préservation de notre environnement que la pérennité de l'agriculture et de l'activité économique, la création de logements dans une optique de diversification de l'offre, ou encore le renforcement des équipements et des services.

Quel est l'enjeu principal de ce PLU ?

Les enjeux sont nombreux dans une petite commune comme la nôtre, partie intégrante d'une agglomération urbaine mais aussi caractérisée par la richesse de son environnement et son cadre de vie. Le défi que nous avons à relever, c'est de trouver l'équilibre entre le renouvellement

et le développement du tissu urbain pour répondre à l'évolution de la population tout en préservant l'espace rural, notamment dans la plaine. Aujourd'hui, toutes les communes doivent penser leur développement en économisant l'espace et en développant la mixité urbaine, comme le préconise le SCOT* qui encadre la région grenobloise. Derrière ces vocables quelque peu «urbanistiques» c'est le devenir de notre commune qui est en question : lutter contre l'étalement urbain, trop consommateur d'espace et organiser le territoire pour optimiser toutes les fonctions de la vie quotidienne : habiter, travailler, se déplacer, aller à l'école, pratiquer des activités de loisirs...

C'est notre responsabilité d'élu que de penser l'avenir de notre commune. Le contexte dans lequel nous le faisons aujourd'hui est à la fois complexe, parce qu'il faut tenir compte des contraintes imposées par la gestion des risques majeurs par exemple, mais passionnant, car la préservation de notre environnement est désormais une donnée qui s'impose à nous tous.

C'est tout le sens de la démarche de développement durable que nous voulons mettre en œuvre, en élaborant également une charte de l'environnement, opérationnelle début 2010 et avec la commune de Veurey, un plan local de déplacements.

* Le Schéma de cohérence territoriale sera à partir de 2011 le nouveau cadre pour organiser le développement des territoires. Créé par la loi SRU, le SCOT vise à mettre en cohérence des politiques jusqu'ici sectorielles telles que l'habitat, les déplacements, l'environnement, les équipements commerciaux, et à rendre les politiques d'urbanisme plus claires et plus démocratiques. Ici, il couvre l'agglomération grenobloise, le Sud grenoblois, le Grésivaudan, le Voironnais, La Bièvre et le Sud Grésivaudan.

Les habitants seront pleinement associés à la démarche dans le cadre de trois forums publics. Au cours du premier, programmé le mercredi 10 mars 2010, une présentation du travail des ateliers sera faite et un débat organisé avec la participation d'acteurs extérieurs (Métro, Agence d'urbanisme de la région grenobloise, Schéma Directeur...). Le 2^e forum sera axé sur la présentation du PADD et un débat sur l'aménagement et la transformation du territoire communal en présence également des institutions locales (Métro, Parc du Vercors, AURG, Schéma Directeur...). Le dernier forum, consacré à la présentation du PLU, sera organisé avant

le lancement de l'enquête publique. Enfin, un dossier de présentation du projet sera à la disposition des habitants en mairie pendant toute la durée d'élaboration du PLU. ■

Vous avez dit PLD ?

La vocation d'un PLD est d'organiser les déplacements de tous les usagers. Le PLD de Noyarey-Veurey sera intégré au Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération grenobloise. Il fera l'objet d'une 1^{ère} réunion publique en mairie de Noyarey le 24 novembre prochain à partir de 19h.

Une démarche participative

Un projet ne vaut que s'il est partagé. L'élaboration du PLU est une démarche encadrée par la loi SRU qui prévoit une phase de concertation, l'enquête publique.

A Noyarey, la municipalité a souhaité aller au-delà, pour faire de cette démarche un projet partagé par tous. L'idée est d'établir une dynamique de réflexion collective et prospective qui permettra aux habitants d'avoir une vision des problématiques et de participer à la «fabrication» du projet. Ce processus de concertation sera organisé dans le cadre de neuf ateliers qui réuniront les représentants de la vie économique, agricole, associative, éducative, le Conseil de concertation mais aussi les services de la mairie et les principales institutions locales, puis de trois forums publics.

Le premier atelier consacré à la présentation de la démarche aux différents acteurs s'est déroulé le mercredi 4 novembre. Les suivants, organisés d'ici le mois de mars, permettront d'aborder les grands thèmes structurants du PLU : environnement et cadre de vie, lieux d'échanges et de socialité, liaisons territoriales/déplacements et circulations, habitat, développement économique et développement urbain. Un exposé des scénarios d'intentions fera l'objet du 8^e atelier et une synthèse sur ces scénarios sera à l'ordre du jour du dernier atelier, organisé après le premier forum.